

В

BULLETIN MUNICIPAL

☎ 01 34 74 13 31 - contact@mairie-mezy.fr avril 2025 - n° 37

Lors du dernier conseil municipal, nous avons adopté un budget qui intègre les priorités de notre commune et répond aux obligations environnementales actuelles. En effet, les collectivités doivent réduire de 40 % la consommation d'énergie de leurs bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2050. L'école, en tant que bâtiment public essentiel, n'échappe pas à cette exigence. C'est pourquoi le prochain grand chantier sera le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière biomasse performante, accompagné d'une isolation extérieure des bâtiments et d'un renforcement de l'isolation des toitures. Ce chantier, qui n'a pas pu être réalisé l'an passé faute de moyens, est désormais inscrit dans notre programme d'investissement.

Ces travaux représentent un coût significatif. Nous devrons les étaler sur deux à trois ans afin de garantir un équilibre budgétaire. Comme à notre habitude, nous solliciterons les subventions de l'État, de la Région, du Département, du Parc du Vexin et de la communauté urbaine. Toutefois, ces aides ne sont versées qu'après la réalisation des travaux, ce qui nous a conduit à prévoir une ligne budgétaire nous offrant la possibilité d'obtenir, si besoin, un crédit de 200 000 euros auprès d'un organisme bancaire. Il est important de préciser que cette réserve financière ne sera utilisée qu'en cas de nécessité.

Parallèlement à ces travaux énergétiques, nous poursuivrons l'embellissement et l'aménagement de notre commune. Après la place Bargeton, la place des Tilleuls et d'autres espaces, c'est la zone du stade qui prendra forme d'ici cet été. Nous finaliserons également le chemin des Basses

Groux, qui deviendra enfin une rue agréable à emprunter.

D'autres interventions sont programmées : le bas de la rue Erambert, impacté par un problème de canalisation bouchée, sera rénové dans la demi-lune, et d'ici la fin de l'année, le chemin de Oinville sera refait. Nous prévoyons également une importante opération de réparation des autres routes communales, ainsi que le retracé des marquages au sol. Par ailleurs, une expérimentation de mise en sens unique de certaines rues à proximité de l'école, durant 15 à 20 minutes chaque matin (de 8h15 à 8h30, heure d'entrée à l'école), sera testée afin de fluidifier la circulation à Mézy.

Bien que ces nombreux travaux puissent occasionner quelques désagréments temporaires dans le fonctionnement habituel de notre commune, ils ont pour objectif premier d'améliorer durablement notre cadre de vie. Nous souhaitons également limiter les constructions sur notre territoire, contrairement aux communes alentours, en privilégiant des implantations modestes — par exemple, un petit groupe de maisons d'un côté et un ou deux immeubles de l'autre — tout en maîtrisant l'implantation de grands projets immobiliers, comme cela a été le cas ces cinq dernières années (46 logements).

Ensemble, nous faisons le choix de l'investissement pour l'avenir, dans le respect de notre environnement et dans l'optique de rendre notre ville encore plus agréable pour tous, tout en ayant conscience que l'avenir fera évoluer notre cadre de vie.

• • •



PASSEZ AU NUMÉRIQUE ET RÉDUISONS LE PAPIER!

La mairie vous offre la possibilité de ne plus recevoir le journal communal en version papier et de le consulter directement en ligne.

Pour cela, rendez-vous sur le site internet de la mairie et indiquez votre adresse postale afin de ne plus le recevoir dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez ensuite le télécharger ou le lire facilement sur votre téléphone.

En choisissant cette option, vous contribuez à réduire les impressions et à préserver l'environnement!

Faites votre choix dès maintenant sur : www.mairie-mezy.fr

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

BUDGET COMMUNAL

Compte Financier Unique 2024

Fonctionnement

Dépenses : 1 440 347.64 € Recettes : 2 430 104 .17 €

Soit un excédent de clôture de

989 756.53 €

Investissement

Dépenses : 294 612.97 € Recettes : 273 320.54 €

Soit un déficit de clôture de

84 526,39€

et restant à réaliser et reportés sur le

budget 2025 : 175 758.98 €

Ce qui conduit à un déficit global de

281 577.80 €

Le budget d'ensemble présente un excédent de clôture de 708 178,73 €.

Vote des taux d'imposition

> Taxe sur le Foncier Bâti : 24,50 > Taxe sur le Foncier Non Bâti : 41,43

> Taxe d'habitation: 7,65

Subventions aux associations

Le montant des subventions votées

sont les suivantes : > Associations : 24 680 €

> CCAS: 4 500 €

Budget primitif 2025

Fonctionnement

Le budget est équilibré 2 108 818.73€.

Les prévisions budgétaires 2025 sont en baisse par rapport à celles de 2024.

Investissement

Le budget est équilibré à 1 201 476.45€.

Les dépenses d'investissement seront notamment consacrées aux travaux et équipements suivants : > La continuité de la réfection d'une partie de la toiture de l'église

> Le remplacement des chaudières fuel de l'école par une chaudière biomasse

> L'isolation thermique du préau de l'école

> L'isolation acoustique de la salle du four à pain

> L'embellissement de la commune

> L'achat de columbariums

> L'embellissement du cimetière

> L'acquisition de matériel technique

>L'acquisition de matériel informatique pour la mairie

> Le mobilier de l'école

* * *



La Bibliothèque de Mézy-sur-Seine communique...

Tous au compost!

12^e édition (29 mars-13 avril)

Dans le cadre de cette opération organisée par la GPSEO, une animation interactive sera proposée aux 8-11 ans : « Les p'tites bêtes du composteur » Le micro-monde du recyclage naturel. Plongez dans le monde du compost actif, rencontrez ses petites créatures et découvrez leur rôle crucial dans le recyclage des déchets.

Les enfants apprendront à :

- > reconnaître un composteur,
- > développer leur capacité d'observation et une réflexion autour de différents supports,
- > identifier et distinguer certains éléments du compost,
- > classifier les petites bêtes du composteur.

Le mercredi 9 avril, 14h-15h30. Nombre de places limité, sur inscription à : bibliothequedemezy@gmail.com



Animation Les p'tites bêtes du composteur

Plongez dans le monde du compost actif, rencontrez ses petites créatures et découvrez leur rôle crucial dans le recyclage des déchets.



NOS ANNONCEURS







Ensemble pour vous accompagner au quotidien depuis 2007

Prise en charge APA et PCH Déduction fiscale de 50%

- . Aide à la personne, autonomie
- . Maintien à domicile pour rester vivre dignement chez vous
- . Entretien du logement

Nous intervenons 7j/7j en mode prestataire, pas de frais d'adhésion ni de dossier.

Devis gratuit et personnalisé au 01.30.22.24.30 54, rue Alfred Lasson 78250 Mézy sur seine

Muriel Janoir Bessioud

Coach, Consultante, Formatrice
Accompagnement des transitions
individuelles
et des transformation
en entreprise.

Oz'Alizés

muriel.janoir@ozalizes.fr www.ozalizes.fr 06 37 47 90 13



Isabelle **ANCKNER DARRAS**

Graphologue
Graphothérapeute
Guidance Remédiation
Hypnothérapeute
agréée préparation TCH
Tél: 06 61 96 54 73





LES JARDINS MEDICIS

Résidence médicalisée
pour personnes âgées
Accueil de personnes autonomes
et dépendantes
Equipe soignante pluridisciplinaire
Cadre chaleureux
Chambre individuelle

5, rue de Meulan 78250 Mézy-sur-Seine Tél. 01 34 74 18 01







Terrassement - Démolition - Location de bennes - Petite maçonnerie

Mr Florent CAHAGN

06 14 91 10 06 - ftp78250@hotmail.com

Entreprise LE PANS

Créations, entretiens parcs et jardins, élagage, abattage 39 ter, av. Chateaubriand 78250 Mézy-sur-Seine Tél. 01 34 74 93 68







28 BIS AVENUE CHATEAUBRIAND 78250 MEZY SUR SEINE

01 34 74 65 89

www.securitest.fr

treprise indépendante affiliée au réseau Sécuritest, membre du groupe SG



Site internet : mairie-mezy.fr

	AVRIL
Samedi 5	Échange de plantes - parc de la mairie - 14h/17h
Mercredi 9	« Les p'tites bêtes du composteur - bibliothèque - 14h - 15h30
Dimanche 20	Chasse aux œufs - parc de la mairie - 10 h Réservé aux enfants de Mézy

Les Ateliers en Herbe de Mézy sur Seine vous proposent pour la 32^{éme} édition « CÔTE JARDIN » le **SAMEDI 5 AVRIL 2025 de 14 à 17 h.**

Amateurs de jardin de tous âges, venez nombreux échanger vos graines, boutures, plantes, idées, votre savoir-faire et votre enthousiasme.

Parc de la mairie - 78250 Mézy sur Seine. Participation gratuite - Parking de l'église à disposition.

ETAT-CIVIL

Décès :

Le 4/01 Ginette **Leper** à Meulan Le 3/02 Françoise **Rouchy** à Meulan

Naissance:

Le 27/02 Inaya **Denis** à Pontoise Le 21/03 Malo **Jaouen** à Poissy

En raison des fêtes de Pâques, la mairie sera fermée le lundi 21 avril 2025



En cas d'urgence, vous pouvez contacter notre policier municipal au 07 55 62 08 24 ou par mail : pm@mairie-mezy.fr Sans réponse de sa part, l'appel sera automatiquement basculé vers le 17 police nationale

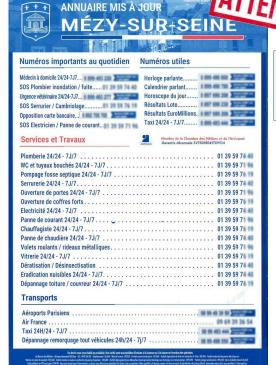
CHIENS TENUS EN LAISSE!

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vergers, les bois et sur le bord des cours d'eau. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.



ATTENTION... AUX PUBLICITÉS TROMPEUSES QUI VOUS RENVOIENT VERS UNE SEULE ET UNIQUE SOCIÉTÉ.

La page précédente contient les artisans du secteur!

Nous vous informons que depuis le 27 janvier 2022 un arrêté municipal a été pris concernant le démarchage à domicile sur notre commune. Cet arrêté vise à encadrer les activités de démarchage afin de protéger nos concitoyens et de garantir un cadre de vie serein.

Tous les démarcheurs souhaitant exercer leur activité sur le territoire de notre commune doivent se faire connaître auprès de la mairie. Cette démarche inclut l'enregistrement de leur identité, de l'objet de leur démarchage, ainsi que la présentation d'une autorisation légale si nécessaire

Nous encourageons tous les habitants à rester vigilants et à signaler toute activité de démarchage suspecte. Pour toute question ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie.